



CHARTRE BIODIVERSITE

Engagements & Principes

HABITANT.E ENGAGÉ.E



ENSEMBLE, AGISSONS POUR + DE BIODIVERSITÉ



La **Ville de Lomme est engagée** depuis plusieurs années pour la **préservation de la nature**. Elle souhaite avancer vers la réussite de cet objectif à travers la mise en œuvre de sa **Feuille de route Lomme en Transitions - Horizon 2030** dont la préservation du vivant constitue la priorité 1.

En outre, dans le cadre d'engagements forts, comme la **stratégie du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** de 2021 de la Métropole Européenne de Lille ou encore le **plan lillois pour le climat** (2021 – 2026), la Ville de Lille et les communes associées de Lomme et d'Hellemmes se sont engagées dans des actions de restauration, de préservation de la biodiversité et de renaturation de la ville.

Le développement, la préservation et la protection des espaces de nature en ville est un enjeu majeur dans la conduite des Transitions dans laquelle s'engage la commune. Cet engagement nécessite de faire évoluer les modes de gestion des espaces publics de la ville et doit permettre d'améliorer la connaissance de la biodiversité du territoire par le développement d'outils spécifiques.

Parmi eux, le **Plan biodiversité** ambitieux, voté en février 2023, s'articule autour de 3 grands axes : assurer une gestion des espaces publics favorables à la biodiversité, agir sur la biodiversité en ville en restaurant, en préservant et en renaturant, et agir sur la biodiver-

sité avec les écoles, les habitants et les partenaires.

D'autres outils ont été créés et recensés pour répondre aux besoins et aux nécessités de connexion des espaces verts au sein du territoire lommeois et permettre une sensibilisation de tous les acteurs. L'appel à projet biodiversité permet l'introduction de nouveaux partenaires, mais aussi le renforcement des liens avec les associations déjà investies ou souhaitant s'investir pour la collectivité lommeoise sur la préservation et le développement du patrimoine naturel, par le déploiement d'actions de sensibilisation, mais aussi et surtout par la mise en œuvre d'actions concrètes.

La charte biodiversité a pour objectif l'appropriation des thématiques de biodiversité et vise à **impliquer tous les partenaires et habitants du territoire**. Elle doit permettre une application collective pour assurer un avenir plus respectueux de la nature et de la biodiversité ; pour vous accompagner dans la démarche, un guide des bonnes pratiques est joint au dossier.

Le suivi des actions se fera par des visites sur le terrain.

NIVEAUX D'ENGAGEMENTS POUR LA BIODIVERSITÉ

Les signataires de la présente charte s'engagent à contribuer, selon leurs champs d'action, à plus de biodiversité sur notre territoire en réalisant des actions selon la liste ci-dessous.

3 ACTIONS RÉALISÉES
Niveau 1 papillon



6 ACTIONS RÉALISÉES
Niveau 2 papillons



10 ACTIONS RÉALISÉES
Niveau 3 papillons



1 AMÉLIORER LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU

- o Planter des espèces locales
- o Protéger et favoriser les zones humides
- o Protéger les sols de l'évapotranspiration
- o Réduire les arrosages et pailler des massifs

2 ÉCONOMISER L'ÉNERGIE & LES RESSOURCES

- o Réduire les tontes
- o Réduire la pollution lumineuse
- o Pratiquer l'éco pâturage
- o Privilégier la fauche

3 CONNAÎTRE, PROTÉGER & DÉVELOPPER L'ÉCOSYSTÈME

- o Réaliser un diagnostic écologique
- o Favoriser les aménagements en faveur de la biodiversité
- o Végétaliser toits et façades
- o Favoriser et faciliter la circulation de la faune

4 COMMUNIQUER

- o Impliquer et sensibiliser les utilisateurs des espaces
- o Labelliser Refuge LPO et/ou Ecojardin
- o Intégrer un programme de sciences participatives
- o Participer à des chantiers nature participatifs

NOM :

PRÉNOM :

.....

ADRESSE :

.....

S'ENGAGE À

contribuer à la reconquête de la biodiversité par le respect des prescriptions de la présente charte.

Date :

Signature

Ville de
Lomme



Le signataire s'engage à adapter sa gestion et à créer de la cohérence dans le territoire, à intensifier les efforts pour limiter les impacts sur la biodiversité et à encourager l'engagement en diffusant et faisant connaître la charte biodiversité. En contrepartie de son engagement, le signataire peut bénéficier d'un accompagnement technique, de la fourniture de documentations et d'outils de sensibilisation, de réunions d'informations et de sensibilisation pour permettre la compréhension des enjeux et de la mise en avant de ses actions et projets mis en œuvre.

Ville de
Lomme



VILLE DE LOMME

72 Av. de la République
59160 Lomme

ville-lomme.fr

